

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 octobre 2017**

Décision n° **CP-2017-1916**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Siroux, angle 71, route de Paris et appartenant à la SARL La Parisienne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 4 octobre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Frih, MM. Kabalo, Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 3 octobre 2017**Décision n° CP-2017-1916**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Siroux, angle 71, route de Paris et appartenant à la SARL La Parisienne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La SARL La Parisienne a acquis un terrain, situé chemin du Siroux, angle 71, route de Paris à Charbonnières les Bains, en vue de réaliser la construction de 18 logements répartis en 2 bâtiments de type semi collectifs.

Dans le cadre de ce projet immobilier, il est prévu que la SARL La Parisienne cède une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 73 mètres carrés, cadastrée AE 163 et AE 164, pour l'élargissement du chemin du Siroux et la création d'un trottoir afin de sécuriser le cheminement piéton.

Aux termes du compromis, la SARL La Parisienne accepte de céder ladite parcelle de terrain à titre gratuit.

La Métropole de Lyon ferait procéder à sa charge aux travaux suivants :

- démolition du mur existant,
- reconstruction au nouvel alignement d'un muret d'environ 0,30 mètre surplombé d'un grillage en panneaux rigides d'une hauteur d'environ 1,60 mètre, la hauteur totale ne pouvant excéder 2 mètres. Compte tenu de la présence de racines d'arbres ne permettant pas la construction du muret sur toute la longueur, la limite entre le domaine privé et public sera matérialisée par des panneaux rigides,
- restitution d'un accès à la parcelle cadastrée AE 161 située sur le chemin du Siroux, par la pose d'un portillon d'une largeur de 1 mètre et qui deviendra ensuite propriété du titulaire de ladite parcelle,
- déplacement des compteurs Electricité réseau distribution France (ERDF) et des compteurs d'eau situés dans l'emprise des travaux de voirie et impactés par les aménagements.

Le muret et les panneaux rigides ainsi que tous les éléments constitutifs de la nouvelle limite parcellaire, deviendront la pleine propriété des propriétaires des parcelles cadastrées AE 161, AE 165 et AE 166, chacun pour ce qui le concerne.

Les travaux réalisés et estimés à 105 000 € TTC ne constituent pas une contrepartie de la cession gracieuse ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin du Siroux, angle 71, route de Paris à Charbonnières les Bains, cadastrée AE 163 et AE 164 et appartenant à la SARL La Parisienne, dans le cadre de l'élargissement du chemin du Siroux et la création d'un trottoir.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4366, le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre au chapitre globalisé 041, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2017 - opération n° 0P09O2754.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Le montant des travaux, estimés à 105 000 € TTC, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 615 231 - opération n° 0P09O2253.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 octobre 2017.

.